



1275 Chésereux, le 29 août 2006

MUNICIPALITÉ DE CHÉSEREX

Tél. 022 369 90 40

Fax 022 369 90 49

E-mail: greffe@cheserex.ch

Internet: <http://www.cheserex.ch>

PREAVIS MUNICIPAL 7/2006 MISE EN CONFORMITÉ DE L'AUBERGE COMMUNALE « LA COURONNE » DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Préambule

Au 30 juin de cette année, et après 27 ans d'activité, le dernier tenancier de l'auberge communale « La Couronne » n'a pas renouvelé son bail.

La Municipalité a mandaté le bureau Tercier & Schmidt S.A. au Mont-sur-Lausanne, spécialiste pour l'ingénierie en restauration, pour estimer les travaux nécessaires à la mise en conformité de la cuisine. Après une visite des lieux et l'établissement d'un rapport détaillé relatif à l'état des locaux et des équipements d'exploitation, il s'est avéré que l'équipement existant n'était plus conforme aux prescriptions en vigueur. Dès lors, ce bureau technique a préparé un projet respectant les prescriptions légales.

Concept d'aménagement

La nouvelle cuisine est conçue selon les exigences de l'ordonnance sur l'hygiène :

- tous les aménagements sont en acier inoxydable,
- plusieurs compartiments réfrigérés permettent la séparation des aliments stockés,
- le lave-mains est séparé des aires de travail.

Toujours à cause des normes sur l'hygiène, les règles de circulation des marchandises se font selon le principe de la « marche en avant ». Cela s'applique également à la vaisselle. Le lavage de celle-ci est situé à l'entrée de la cuisine, au plus près de la salle à manger, évitant ainsi le trajet de la vaisselle sale dans la zone de production des mets cuisinés.

Une hotte d'aspiration professionnelle est prévue en acier inoxydable, couvrant toute la zone de production chaude, et elle se raccorde sur le canal de ventilation existant.

Pour la direction des travaux, comprenant les appels d'offres, les contrats, la planification et le contrôle des coûts, la Municipalité a mandaté le bureau Jaquiéry Architecture et Construction Sàrl à Gingins.

Coût de la réalisation

Travaux préparatoires :

• Picage, évacuations des carrelages existants, préparation des fonds et pose des faïences	CHF	9'600.00
• Dépose, évacuation plafond, repose plafond métallique thermolaqué visitable	CHF	3'750.00
• Condamnation ancienne fenêtre, construction d'un doublage et porte coulissante, divers maçonneries et percements, nettoyage et désinfection des gaines d'aspiration et évacuation, contrôle et réparations éventuelles nécessaires du groupe froid (compresseur)	CHF	10'100.00
• Raccordements électriques, tableau de commande et de coupe-circuits, raccordement sanitaires, branchement ventilation	CHF	35'000.00
Total travaux préparatoires	CHF	58'450.00

Agencement de cuisine professionnelle :

• Appareils thermiques	CHF	54'100.00
• Agencement en acier inoxydable	CHF	21'220.00
• Machines – Appareils	CHF	26'500.00
• Dispositifs mobiles	CHF	1'000.00
• Installations frigorifiques	CHF	10'000.00
• Hotte de ventilation	CHF	10'000.00
Total agencement de cuisine professionnelle	CHF	122'820.00

Honoraires du bureau Tercier & Schmidt S.A.	CHF	12'000.00
Honoraires du bureau Jaquéry Architecture et Construction Sàrl	CHF	12'000.00
Divers, imprévus et arrondi	CHF	27'072.00
	CHF	232'342.00

TVA 7.6 %	CHF	17'658.00
Total rénovation de la cuisine	CHF	250'000.00

Cet investissement sera amorti sur 10 ans.

Conclusion

La nouvelle cuisine professionnelle permettra au futur tenancier de travailler avec un bel outil, l'auberge communale de « La Couronne » gardera ainsi sa fonction de pinte communale au sein de notre village, accessible à tous et de bonne qualité.

./.

Décision

En conséquence, la Municipalité prie Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la résolution suivante :

Le Conseil communal de Chéserey

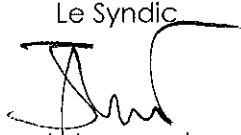
- dans sa séance du 21 septembre 2006
- vu le préavis de la Municipalité n° 7/2006
- entendu le rapport des commissions chargées d'examiner cet objet
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour

Décide

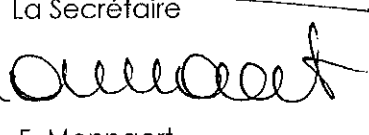
- d'autoriser la Municipalité d'entreprendre les travaux de rénovation de la cuisine de l'auberge communale « La Couronne »,
- d'octroyer à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 250'000.00 (deux cent cinquante mille) pour le financement de ces travaux, à prélever sur la trésorerie courante.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 29 août 2006.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

J. Ansermet



La Secrétaire

F. Monnaert